

COMPTE - RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU 19 SEPTEMBRE 2025 À 18 H 30

PRÉSENTS : Messieurs BLANCHARD, BOUGRAT, DELOMME, Mesdames ERNE, GOGUÉ, Monsieur GUILLAUMIN, Mesdames HANGRI, LESIMPLE, Messieurs PECILE, PISKOREK Bé., PISKOREK Br., PUILLET et Madame SARRON.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur BEDU, Mesdames BELOTTINI, COURBOT, Monsieur GLEIZES, Mesdames HANICQ, KROMBACH, LALO, MARTIN, TOURILLON et Monsieur VAN DE WEGHE.

POUVOIRS : Monsieur GLEIZES à Monsieur BLANCHARD,
Madame HANICQ à Madame SARRON,
Madame TOURILLON à Monsieur BOUGRAT.

La séance est ouverte à 18 heures 30 sous la Présidence de Monsieur BLANCHARD, Maire.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole aux Commissions qui décrivent, dans l'ordre, l'action menée par chacune d'elles.

❖ RAPPORT DES COMMISSIONS :

➤ Compte-rendu des commissions de la Communauté de Communes de la Septaine.

❖ Réunion BGE :

L'entreprise LOISEAU projette un agrandissement de ses locaux.

Le restaurant 123 Pizza est actuellement à louer.

Deux médecins généralistes quitteront la Maison de Santé fin novembre. La communauté de communes de La Septaine fait le maximum pour attirer de nouveaux médecins.

❖ Commission scolaire :

La rentrée s'est parfaitement déroulée.

Le groupe scolaire Georges Guynemer compte 310 élèves.

❖ Commission travaux :

L'architecte a été retenu pour coordonner les travaux au groupe scolaire.

Un accueil pour les jeunes est en projet sur la commune d'Avord.

➤ Compte-rendu des commissions de la commune d'AVORD.

❖ Travaux communaux :

Un auvent a été réalisé derrière la bibliothèque.

Les travaux du château d'eau seront réceptionnés le 23 septembre.

Un parcours de santé et des lettres géantes seront installés d'ici la fin de l'année.

❖ Commission communication :

- 20 août 2025, préparation du journal « Les Nouvelles d'Avord ».

✧ **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Monsieur Bénoni PISKOREK est élu secrétaire de séance.

✧ **DÉLIBÉRATIONS :**

PLAN DE FINANCEMENT 2026 : AMÉNAGEMENT DE LA RUE NUNGESSER & COLI.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'aménagement complet de la rue Nungesser & Coli d'un montant prévisionnel de 301 085 € HT, soit 361 302 € TTC.

L'aide de l'Etat-DETR 2026 est sollicitée.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- approuve et décide d'inscrire au budget prévisionnel 2026 le projet d'aménagement de la rue Nungesser & Coli,
- approuve le principe de le réaliser dans l'année,
- approuve le plan de financement suivant :
 - o Etat-DETR : 120 434 € représentant 40% du montant des travaux,
 - o Commune-fonds propres : le solde du montant des travaux.
- autorise Monsieur le Maire ou, à défaut un de ses adjoints, à signer tous documents afférents à cette opération.

Vote à l'unanimité.

ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA CDC LA SEPTAINE – ZAC DES ALOUETTES.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'acceptation de vente à la commune par la communauté de communes de La Septaine de la parcelle AE 132 B, d'une superficie de 3 133 m², située dans le périmètre de la future ZAC des Alouettes à Avord, afin de réaliser une extension du Pôle aéronautique d'Avord.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide d'acheter la parcelle de terrain AE 132 B, d'une superficie de 3 133 m², au prix 1 188 € TTC, correspondant aux frais engagés par la communauté de communes pour le bornage du terrain,
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous les documents afférents à cette opération.

Vote à l'unanimité.

AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°3 DE LA CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE D'AVORD AU BÉNÉFICE DU COLLÈGE GEORGE SAND D'AVORD.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Départemental du Cher a fait parvenir pour signature l'avenant n°3 de la convention tripartite de mise à disposition des équipements sportifs communaux au collège George Sand, afin de permettre l'enseignement de l'Education Physique et Sportive (E.P.S).

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer l'avenant n° 3 de la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs communaux au profit du Collège George Sand.

Vote à l'unanimité.

**AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE GESTION EN FLUX
DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

Conformément aux dispositions de l'article L.441-1 du code de la construction et de l'habitation dans sa rédaction issue de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018, il est convenu la réservation de flux annuels de logements qui s'appliqueront sur le parc locatif du bailleur implanté sur le département du Cher (18).

En application du décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux, les termes de la convention de réservation permettent aux réservataires concernés d'atteindre l'objectif légal d'attribution en faveur des personnes mentionnées aux troisièmes à dix-huitième alinéas de l'article L.441-1. Sur les territoires mentionnés au vingt-troisième alinéa de l'article L. 441-1, la convention de réservation précise les modalités de mise en œuvre des attributions, dont les flux annuels de logements exprimés en pourcentage, de façon compatible avec les orientations définies en la matière dans le cadre de la conférence intercommunale du logement et les engagements souscrits dans le cadre de la convention intercommunale d'attribution.

Sur le plan opérationnel, les objectifs sont multiples :

- apporter plus de souplesse pour la gestion du parc social ;
- optimiser l'allocation des logements disponibles à la demande exprimée ;
- faciliter la mobilité résidentielle ;
- favoriser la mixité sociale en même temps que l'accès au logement des plus défavorisés ;
- renforcer le partenariat entre les bailleurs et les réservataires.

Cette convention de réservation porte un flux annuel de propositions de logements, au titre des droits acquis à la date de signature de la présente convention.

La présente convention définit :

- le cadre territorial de la convention ;
- le patrimoine locatif social concerné par la convention ;
- l'état du stock de logements réservés ;
- l'estimatif du flux de logements ;
- les modalités de gestion de la réservation de la commune ;
- les objectifs quantitatifs à atteindre pour le bailleur et le flux de logements ;
- les modalités d'attribution des logements ;
- les modalités d'évaluation annuelle ;
- les modalités d'actualisation ;
- la durée de la convention.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer la convention de gestion en flux de réservation de logements sociaux avec les bailleurs sociaux France Loire et Val de Berry.

Vote à l'unanimité.

**AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE AUX
CONDITIONS DE MISE A DIPOSITION D'UN POINT D'EAU INCENDIE PRIVÉ.**

La convention relative aux conditions de mise à disposition d'un point d'eau incendie privé a pour objet de définir les obligations entre le propriétaire d'un point d'eau incendie (P.E.I) et la commune afin d'assurer la défense extérieure contre l'incendie du secteur concerné.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer cette convention

Vote à l'unanimité.

**CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET (ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – ARTICLE 3 ALINÉA 1).**

Monsieur le Maire expose qu'il y aura un accroissement temporaire d'activité pour le service technique communal à compter du 01^{er} décembre 2025.

Il propose à l'assemblée de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet en application des dispositions de l'article 3 alinéa 1 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste d'Adjoint Technique, à temps complet à compter du 01^{er} décembre 2025.
- la personne sera chargée des travaux nécessaires au balayage des voiries, à l'entretien des chemins communaux, à la viabilité hivernale, aux espaces verts, à l'entretien des engins de voirie et à toutes tâches utiles au service.
- le niveau de recrutement sera de catégorie C.
- la rémunération correspondra à l'indice brut 388, majoré 373 (qui suivra l'évolution de la réglementation en vigueur).
- la durée hebdomadaire de travail sera de 35 heures 00.

Vote à l'unanimité.

✧ **INFORMATIONS**

- La base aérienne 702 « capitaine Georges Madon » a mis à disposition de ses employés des minibus à la sortie de la gare pour favoriser la multimodalité.
- France 3 viendra réaliser un reportage au Petit Domaine pour évoquer l'éclairage public innovant, le 08 octobre 2025.
- Du 22 septembre au 29 octobre, la bibliothèque d'Avord organise une exposition exceptionnelle consacrée à la saga Star Wars, avec une animation costumée le 04 octobre à la salle des fêtes.

✧ **REMERCIEMENTS :**

- L'association « AS Avord Handball » pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2025.
- Le club de « L'Âge heureux » pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2025.
- L'association « US Avord » pour l'organisation de la buvette lors du 14 juillet.
- Monsieur le Sous-Préfet pour la présentation des projets communaux lors de sa venue à Avord.
- Le Sénateur Pointereau pour l'adhésion à l'association TGV et Mobilité Ferroviaire Grand Centre Auvergne,
- Le SDIS du Cher pour la mise à disposition d'employés sapeurs-pompiers volontaires lors des feux de forêts et de végétations.
- Le lycée Jacques Cœur pour l'accueil d'un stagiaire.
- La famille CAYOT pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Monsieur Philippe CAYOT.

✧ **QUESTION DIVERSE :**

- Néant.

La Séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance :
Monsieur Bénoni PISKOREK



Le Maire :
Monsieur Alain BLANCHARD



